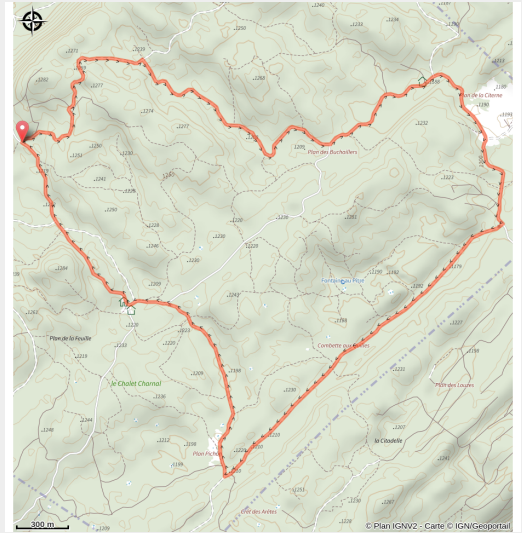


La Pierre Levée (grande)

Station des Rousses - Bellefontaine (39400)



(Benjamin Becker)



En forêt

Infos pratiques

Pratique : Ski de fond

Longueur : 9.8 km

Dénivelé positif : 183 m

Difficulté : Piste difficile

Type : Fermé

Thèmes : Bon enneigement, Piste des champions

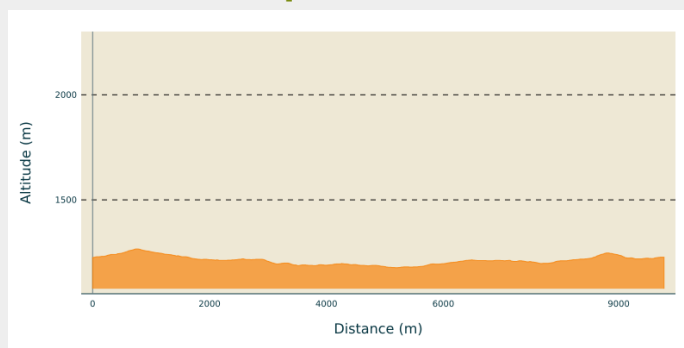
Itinéraire

Départ : Départ du Risoux (Chemin du Risoux 39400 BELLEFONTAINE)

Arrivée : Départ du Risoux (Chemin du Risoux 39400 BELLEFONTAINE)

Communes : 1. Bellefontaine (39400)

Profil altimétrique

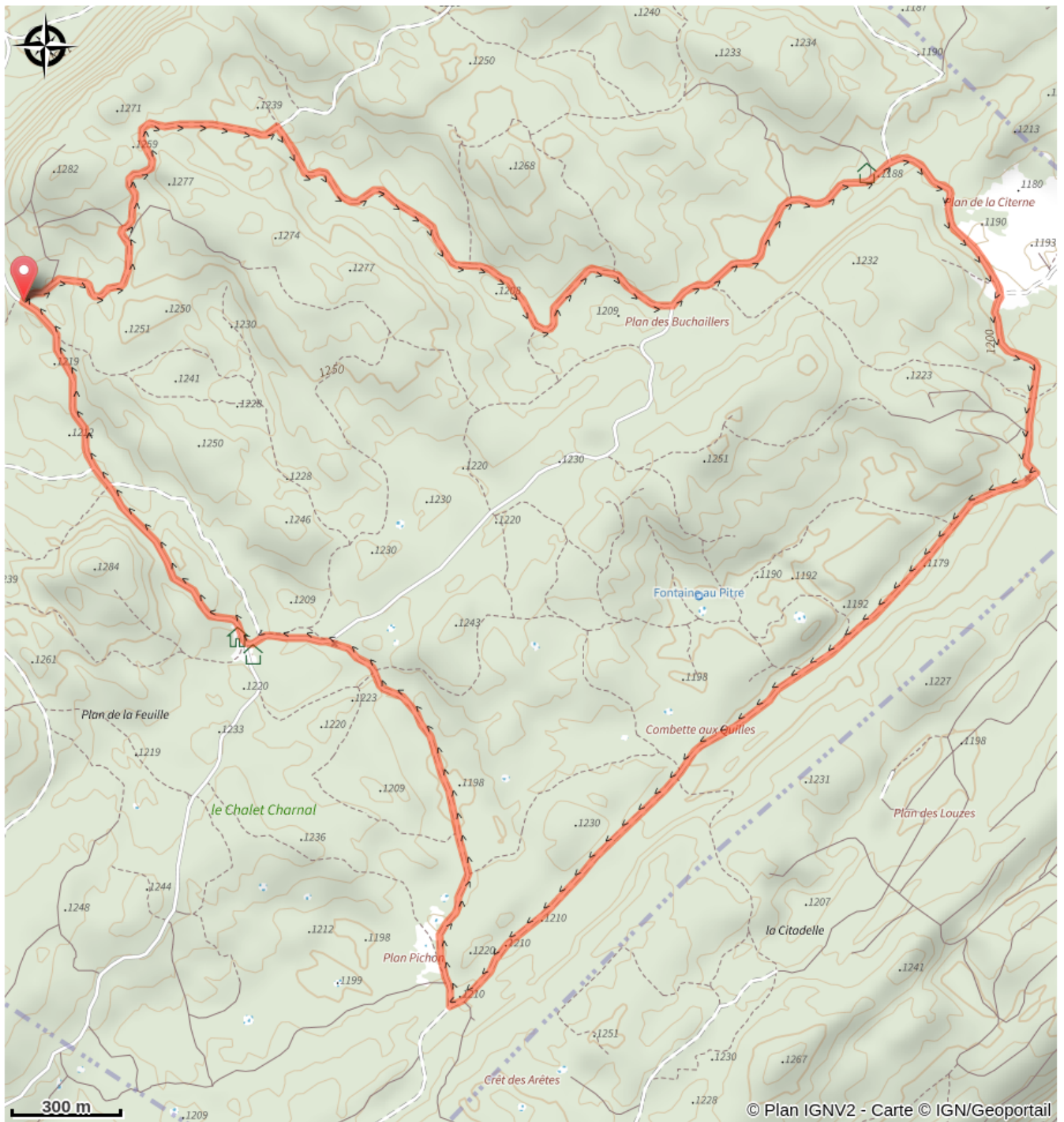


Altitude min 1177 m Altitude max 1266 m

Piste difficile qui sillonne à travers la mythique forêt du Risoux.

Possibilité de départ depuis le secteur de Bois d'Amont (départ les Combettes) sur la Station des Rousses.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Les bonnes pratiques sur les pistes de ski



En skating, j'évite les traces de classique



Je respecte l'environnement



Pour accéder aux pistes je paye mon Pass



Recommandations

Pour connaître l'ouverture complète de cette piste : se référer à l'ouverture des pistes suivantes :

- Le Grand Remblai (Bellefontaine / secteur Massif du Risoux)
- La Pierre Levée (Station des Rousses / secteur du Risoux)

Comment venir ?

Accès routier

Route non déneigée en hiver (suivant conditions d'enneigement).
Se référer à l'état des pistes :

<https://www.espacenordiquejurassien.com/bulletin-neige.html>

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



Lieux de renseignement

Office de Tourisme Arcade
Place Jean Jaurès, 39400 MOREZ
tourisme@haut-jura.com
Tel : 03 84 33 08 73
<https://www.haut-jura.com/fr/>



Source



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>